



## Flash Info – Juin 2022

Vous trouverez dans le flash info les informations générales relatives aux projets de la Commune et quelques infos du quotidien.

Notez qu'en téléchargeant l'application **CityAll** sur votre smartphone (via App Store ou Google Play), vous pouvez recevoir **en direct les informations urgentes** ou l'annonce d'événements.

Sur le site de la commune ([www.gueux.fr](http://www.gueux.fr)), vous trouverez également l'intégralité des comptes rendus municipaux et autres informations concernant la vie de notre commune. Abonnez-vous !

### POINT SUR LES PROJETS DE LA COMMUNE

- **Pôle commercial** : l'offre commerciale s'accroît. Vous pouvez bénéficier depuis quelques jours des services du salon de beauté et de la pizzeria. Ces deux boutiques prennent leurs marques petit à petit et nous leur souhaitons la bienvenue. Dans le courant du dernier trimestre, un tabac presse bar et une boulangerie s'installeront dans les dernières cellules.

- **Terrains de football** : le second terrain est désormais ensemençé et devrait être praticable à l'automne, si la pelouse pousse correctement. Tous les utilisateurs de ces nouvelles installations sont bien évidemment appelés à en prendre soin !!! L'équipement en panneaux photovoltaïques du toit du Club House alimentera le dispositif d'autoconsommation partagée mis en place avec ENEDIS, permettant une réduction des factures d'énergie. Cette démarche sera mise à l'honneur lors du Carrefour des Elus à la foire de Châlons en septembre prochain, Gueux sera alors l'une des premières communes marnaises à bénéficier de ce dispositif.

- **Lotissement du Moulin à Vent** : Il sera réalisé sur une surface globale de 9 ha. Les démarches et autres études se poursuivent. Un marché est en cours en vue de retenir un bailleur ou autre société pour la réalisation des logements pour séniors, primo-accédants et jeunes ménages. Suite au diagnostic archéologique effectué l'été dernier, des fouilles complémentaires vont débuter cet été, pour une durée de 4 mois et demi et le conseil municipal a validé cette opération.

Pour mémoire, ce lotissement comprendra 58 parcelles de 500 m<sup>2</sup> à 800 m<sup>2</sup> pour une accession à la propriété. Un règlement exigeant en termes de contraintes environnementales entre autres, sera remis aux futurs acquéreurs. Le prix de vente des terrains sera déterminé dès que toutes les charges d'aménagement seront définitivement arrêtées, très probablement dans le dernier trimestre de l'année.

- **Réhabilitation des bâtiments scolaires** : rappelons que, au-delà de meilleures conditions d'accueil pour les enfants et le personnel, ces travaux auront pour objectif de minorer les dépenses d'énergie dans les années à venir. L'école maternelle va connaître une totale restructuration avec une réorganisation du bâtiment existant et la création anticipée d'une cinquième classe. Joutant l'école des tout-petits, un bâtiment verra le jour en vue d'accueillir le pôle périscolaire. Cette nouvelle construction suivra les normes des bâtiments Basse Consommation, conformément à la démarche de transition écologique engagée par la Commune. L'élaboration du plan définitif allie les contraintes indispensables à un fonctionnement efficient et les contraintes financières, dans un environnement économique incertain. Le permis de construire va être déposé avec l'avant-projet définitif. Le marché sera lancé d'ici la fin de l'année et les entreprises retenues devraient démarrer les travaux lors de l'été 2023.

Quant à l'école élémentaire, les études se poursuivent pour assurer une meilleure isolation thermique de l'immeuble (pose de panneaux photovoltaïques entre autres) et une zone plus adaptée à l'accueil des enfants et des parents. L'ensemble aura pour nom Groupe Scolaire « Les Tilleuls », choix réalisé suite aux propositions des jeunes de l'école élémentaire.

- **Restructuration de la Salle Multi-activités** : cette salle va connaître un « lifting » avec isolation par l'extérieur, répartition différente des salles du sous-sol à destination de l'association

Intermezzo et des autres associations pour lesquelles des espaces de stockage seront aménagés. A l'étage, une extension est prévue pour le stockage du matériel utilisé pour les besoins de la salle (tables, chaises, podium). Un réaménagement des cuisines et des sanitaires est également à l'ordre du jour. Le marché public va être lancé en septembre pour un début de travaux en janvier 2023, l'objectif étant que la restructuration soit achevée en novembre 2023.

## INFOS DU QUOTIDIEN

- **Solidarité Ukraine** : le conflit dans ce pays a déclenché un grand élan de solidarité dans notre Commune. De l'aide à la réhabilitation et à l'aménagement de la Maison SOFFI en passant par l'apport en biens matériels, tout a été mis en œuvre pour offrir un hébergement de qualité. Que chacun des acteurs (entreprises et habitants de la commune) soit, à travers ces quelques lignes, remercié.

Huit personnes sont arrivées le vendredi 10 juin à la Maison SOFFI, suivies par quatre autres personnes (cousins des premiers) le lundi 13 juin, accueillies par Laurence et Vincent Prévost à la ferme, leur permettant de se retrouver très facilement. Petit à petit, ils s'installent et découvrent notre commune. Les jeunes enfants de 10 et 9 ans, ont fait leur entrée en classe aussitôt et s'intègrent parfaitement. Les enfants de l'école les accompagnent chaleureusement ainsi que l'équipe enseignante. Merci également à eux ! Nous savons que nous pouvons compter sur vous lorsque vous les croiserez dans les rues ou les sentes de notre commune, lors de vos balades, pour leur réserver votre meilleur accueil.

- **Nichoirs** : l'opération a rencontré un vif succès, de nombreux nichoirs ont été installés. Rappelons que les mésanges qui y élisent domicile, sont une aide efficace et naturelle pour lutter contre les chenilles urticantes.

- **Entretien des espaces verts** : un retard est certes enregistré dans cette mission. Celui-ci s'explique essentiellement par des absences d'agents suite à des accidents de travail ou des arrêts maladie. Tout est mis en œuvre pour que notre commune garde et préserve ce cadre de vie que beaucoup de nos voisins nous envient !!!

## RAPPELS

*L'article 671 du Code civil précise que les arbres et haies d'une hauteur **supérieure à deux mètres** doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.*

***Les travaux de jardinage** doivent être réalisés dans les créneaux horaires suivants : **de 9h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés. L'entretien des trottoirs et des caniveaux vous incombe, propriétaires et locataires riverains de la voie publique. Vous êtes tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux en toute saison sur toute la largeur, au droit de vos façades (balayage, démoussage, désherbage, sans produits phytosanitaires, si possible). Dans les rues, où il n'y a ni trottoir ni caniveau, les riverains sont tenus au même entretien jusqu'à 1.40 m de leur façade.***

*Le **brûlage à l'air libre** des déchets de jardin et autres, est **interdit** (cf Code de l'Environnement et Règlement Sanitaire Départemental de la Marne).*

***Les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'ensemble du territoire de la commune. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition pour le **ramassage des déjections**.*

**Bel été à tous !**